

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 21 novembre 2025

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT ET UN du mois de NOVEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET et Christine MOUQUET.
Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT et David PETITON.

Absents excusés :

Madame Catherine CORNILLOT, Messieurs Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, David PETITON et Philippe HERITIER.

Absent non excusé :

David PETITON

Pouvoir :

Monsieur Philippe BOSQUET à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET,
Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Daniel GUEROUT,
Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT
Madame Catherine CORNILLOT à Madame Véronique DEPREUX
Monsieur David PETITON à Monsieur Jean-François DEROIDE.

Date des convocations : le 14 novembre 2025

Date d'affichage : le 14 novembre 2025

Madame Véronique DEPREUX ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-François DEROIDE est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications de Mme le Maire
- Communications des commissions
- Subvention LEADER pour le cheminement herbeux (modification du plan de financement suite au rejet de la demande de DETR)
- Achat de tables de ping pong
- Ressources Humaines : retours suite à la réunion de service
- Révision des tarifs communaux (cabines, cimetières, salles...)
- Remplacement des bancs de l'église
- Attributions de compensation
- Questions diverses

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

Communications de Mme le Maire

Aménagement cyclable de la RD75

Mme DEPREUX indique que suite, au comité de pilotage organisé par la communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime sur le projet d'aménagement cyclable auquel elle a participé avec M. LEGROUT, un groupe de travail a été constitué afin de résoudre l'anomalie constituée par l'absence de lien cyclable avec Varengueville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-Mer.

La première réunion a eu lieu le lundi 17 novembre.

Mme MOUQUET souligne l'importance de conserver les chemins verts. Elle précise que 2 chemins sont concernés : le chemin de la Cavée et le chemin des Baies (qui longe en contre-bas la falaise du lotissement Bel Air à la plage. Elle précise que ce dernier est sanctuarisé en tant que chemin vert dans notre PLU. Mme le Maire indique que les vérifications seront effectuées.

M. DEROIDE évoque la possibilité de dissocier les cheminements piétons et vélos (chemin de largeur suffisante).

Mme MOUQUET pense que l'itinéraire cyclable devrait passer par la RD75. Mme DEPREUX explique que la question avait déjà été posée mais que l'espace nécessaire n'est pas disponible et que la sécurité n'est pas assurée.

Mme MOUQUET alerte sur la nécessité de penser également à la sécurité des piétons, et le conflit d'usage que représentent les cyclistes. Elle suggère d'aménager les routes existantes avec des panneaux et un marquage au sol pouvant garantir la sécurité des cyclistes. Elle précise qu'il existe déjà beaucoup de voies cyclables.

Occupation du Cabinet Médical

Mme DEPREUX explique qu'elle a reçu le 18 novembre, Mme PINON, médecin au cabinet de Varengueville-sur-Mer et M. MUIR, médecin au cabinet d'Ouville-la-Rivière. La convention d'occupation a été signée pour une infirmière spécialisée dans les soins pour pathologies lourdes ou particulières de l'association Asalée, Mme Sabine MAUCONDUIT.

Le loyer mensuel a été fixé à 400 €.

Elle devrait débiter son activité au 1^{er} décembre.

Aménagement de l'espace boisé – Mark BROWN

Mme DEPREUX souhaite présenter aux membres du Conseil, les plans établis par Mark BROWN, botaniste domicilié sur la commune afin de recueillir leur avis.

L'ensemble des membres du conseil accueille avec enthousiasme les propositions de M. BROWN.

Des devis seront réalisés sur la base des essences proposées afin de solliciter les subventions nécessaires.

Communications des commissions

Pas de remarques.

Subvention Leader pour le cheminement herbeux

Suite au rejet de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il est nécessaire de modifier le plan de financement afin que le montant de l'autofinancement corresponde.

- Subvention au titre du FEADER sollicitée : 40 000 € (plafond)
- Autofinancement public : 36 926.50 €

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le nouveau plan de financement des travaux.

Achat de tables de ping pong

La section de tennis de table de Sainte-Marguerite animée par M. CAVECIN est un succès.

Celui-ci sollicite la mairie afin de financer des tables plus légères et plus simples à manipuler; adaptées handisport.

Il présente un devis de 1945.41 € TTC pour l'achat de 2 tables.

Nous proposons qu'elles soient intégralement financées (l'enveloppe destinée aux subventions exceptionnelles aux associations le permettant). Il serait précisé que les tables resteraient la propriété de la commune en cas d'arrêt des cours.

L'ensemble des membres du Conseil valide l'acquisition des 2 tables de ping pong.

Ressources Humaines

Pour les agents techniques : il est décidé que la pause méridienne sera réduite pour passer de 1h30 à 1h le midi (soit de 12h à 13h au lieu de 13h30) afin de terminer la journée à 17h00 du lundi au jeudi et à 16h00 le vendredi.

Par ailleurs, suite aux arrêts de travail de M. GUIBERT et de M. DUMANOIR et dans un souci de continuité de service, M. BERTIN a été réintégré jusqu'au 4 décembre. Il est proposé d'autoriser la prorogation en cas de prolongation d'un ou des arrêts maladie et de valider sa présence sur la semaine du 22 au 28 décembre (accroissement d'activité).

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le contrat CDD de M. BERTIN y compris la semaine de Noël et autorisent la prorogation en cas de prolongation d'un arrêt de travail.

Révision des tarifs communaux

Mme LAFOREST met à l'écran les divers tarifs pratiqués.

Pour les tarifs de la salle du Point de rencontre, ils pourraient être révisés en proposant d'autres services : le réfrigérateur ne fonctionne qu'en partie. Il faudrait pouvoir en proposer un second. Nous possédons un compte Darty – un réfrigérateur Samsung 277 litres avec congélateur 110 l est actuellement facturé 599.99 € (Black Friday). Le four ne fait que la remise en chauffe. Il pourrait être envisagé de proposer un four de cuisson. Sachant que la «petite cantine» n'est plus utilisée depuis la fermeture de l'école maternelle. Une réflexion plus globale pourrait être envisagée (après les élections).

L'achat d'un nouveau réfrigérateur est validé à l'unanimité.

Mme le Maire propose :

- *de sensibiliser les locataires de la salle du point de rencontre en ajoutant une caution "ménage" de 150€ suite aux remarques formulées par Mme BELLET quant à la propreté au retour des clés.*
- *de réviser le tarif du columbarium en raison du montant de l'extension. Actuellement facturé 1000 € pour 50 ans, la construction revient à 1150 € la case. Des administrés ont également émis le souhait de pouvoir réduire la durée de la concession. Cela pourrait permettre de libérer les cases et éviter les extensions futures. Mme le Maire propose d'ajouter une durée de concession trentenaire à 700 €.*
- *Nous constatons que certains locataires des cabines de plage ne l'utilisent que quelques jours alors que la demande est croissante. Mme le Maire propose que le tarif soit revu à la hausse afin de décourager ces pratiques. Mesdames MOUQUET et GAUTHIER-DARCET soulignent que les tarifs des cabines des communes aux alentours sont bien plus élevés que les nôtres. M. DEROIDE propose de passer à 700 € (contre 660 € actuellement).*

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la mise en place de la caution "ménage" et les

modifications de durée et de tarifs du columbarium. La modification du tarif des cabines à 700 € est validée à 9 voix pour et 2 abstentions.

Remplacement des bancs de l'église

M. BOSQUET souhaitait que la question soit réétudiée lors d'un prochain conseil. En raison de son absence, la question est repoussée au conseil suivant.

Attributions de compensation

Le 24 septembre dernier, Dieppe-Maritime a délibéré sur le montant des attributions de compensation définitives aux communes pour l'exercice 2025 (voir délibération en pièce jointe – transmission/dépôt en mairie les 6/7 octobre dernier). A cet effet, les conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer sur ce point. Pour notre commune, elles seront de -11255.14 € (elles étaient de – 12362.14 € en 2024).

Mme GAUTHIER-DARCET souligne que la réunion destinée à expliquer le fonctionnement des attributions de compensation n'a jamais eu lieu.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le montant des attributions de compensation.

Questions diverses

Jeu d'échecs Ecole

Nous avons réceptionné un courrier de Mme HELUIN, institutrice de primaire afin de participer au financement de 10 séances d'initiation aux jeux d'échecs. Le devis s'élève à 451 €. (en 2023, nous avons financé 8 séances d'escrime pour 315 €).

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le financement des séances.

Renouvellement convention instruction droit des sols

La ville de Dieppe nous a transmis un mail hier afin de connaître nos intentions sur le renouvellement de la convention relative à l'instruction du droit des sols.

Sauf hausse disproportionnée des tarifs, Mme LAFOREST conseille de continuer le partenariat. Cela est très utile notamment lorsque le contrôle de légalité soulève des questions ou compte-tenu des mises à jour très fréquentes des règles d'urbanisme.

L'instruction des dossiers est un travail à plein temps.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour le renouvellement de la convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols avec la ville de Dieppe et autorisent Mme le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférant.

Madame DEPREUX lève la séance à 20h00.